

Investissement Canada—Loi

M. Skelly: Monsieur le Président, une de mes questions est au *Feuilleton* depuis pas mal de temps, soit la question n° 1. Elle porte sur l'embauche de recrues par la GRC. Il y a des gens qui ont consacré beaucoup de temps et d'argent à la préparation de leur candidature et qui connaissent actuellement de grandes difficultés. Le député pourrait-il se renseigner, pour accélérer la réponse à la question n° 1? Je suis persuadé qu'un certain nombre de gens laisseront tomber leur demande pour chercher un autre emploi si on ne leur donne pas de réponse. Je pense que la question est juste et répond à un besoin réel. J'espère que le solliciteur général pourra nous donner des renseignements et peut-être faire une déclaration à ce sujet.

M. Dick: Monsieur le Président, je vais m'occuper de cette affaire.

• (1510)

M. Deans: Monsieur le Président, j'interviens en ma qualité de leader parlementaire pour demander si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas au cours des prochains jours passer en revue les questions que les députés de l'opposition ont fait inscrire au *Feuilleton* depuis déjà quelque temps pour voir si on ne pourrait pas y répondre. Je constate que l'on a eu tendance ces derniers temps à ne répondre qu'à des questions posées par des ministériels; cela s'est peut-être produit par inadvertance, mais beaucoup de questions posées par des députés de l'opposition demeurent sans réponse, et je me demandais s'il ne pourrait pas y voir.

M. Dick: Monsieur le Président, je reconnais qu'on a répondu à un certain nombre de questions qui avaient été inscrites au *Feuilleton* par le député de York-Sunbury (M. Howie). Il s'agissait des questions les plus simples et dont les réponses exigeaient le moins de temps. Voilà peut-être pour quoi on n'a pas répondu aux autres. Les autres questions sont cependant à l'étude et on y apportera, espérons-le, davantage de réponses au début de la semaine prochaine.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que je prends la parole sur le projet de loi C-15, Loi sur l'investissement au Canada. J'ai l'intention, dans mon intervention, d'établir que si ce projet de loi était adopté dans sa forme actuelle, cela causerait des préjudices aux travailleurs canadiens.

Comme tous les députés, je réserve du temps dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic toutes les fins de

semaine pour rencontrer mes commettants. Il n'y a rien de plus pénible que d'écouter avec impuissance les récits de tragédies personnelles vécues par mes commettants qui sont à la recherche d'emplois. Je ne peux pas vous dire si c'est un jeune, une femme ou un père de famille passé la cinquantaine qui retiennent le plus ma sympathie. Les besoins sont les mêmes pour tous, chaque individu a besoin d'un toit sur sa tête et de quoi manger sur sa table.

Je pourrais toucher bien des cordes du cœur aujourd'hui si je prenais le temps d'énumérer les tristes histoires que j'entends derrière les portes de mon bureau. Mais je vais vous épargner ce temps, car je suis certaine que la majorité des députés dans cette Chambre vivent la même expérience que moi.

Par le biais de cette loi, le gouvernement est en train d'essayer de former un marché commun avec les États-Unis en leur donnant toutes sortes de concessions. Par exemple, 90 p. 100 des intentions d'acquisition des petites et moyennes entreprises canadiennes ne seront même plus soumises à un examen. Je reprends les termes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lors de son discours à Londres, en Grande-Bretagne, le 10 décembre dernier, où il a dit, et je cite:

S'il est adopté sous sa forme actuelle, ce projet de loi aura pour effet d'exempter du processus d'examen tous les investissements étrangers concernant de nouvelles entreprises. Les acquisitions directes d'entreprises canadiennes dont les avoirs ne dépassent pas 5 millions de dollars ne feraient l'objet d'aucun examen, de même que les acquisitions indirectes d'entreprises canadiennes dont les avoirs sont inférieurs à 50 millions de dollars.

Les acquisitions indirectes, ça veut dire quand il y a une tierce personne qui est impliquée dans le dossier.

Cette disposition de la loi, monsieur le Président, met en danger la majorité de nos moyennes et petites entreprises qui sont, comme on le sait, la pierre angulaire de l'économie canadienne. Le premier ministre a beau jeu de se présenter au «Economic Club» et de dire à nos voisins du Sud: Faites ce que vous voulez, venez «magasiner» au Canada, choisissez n'importe quelle petite entreprise qui ne dépasse pas 5 millions de dollars, faites votre offre et on s'arrangera pour la livraison. On ne croirait, monsieur le Président, chez Distribution aux consommateurs, tout le monde connaît ce petit magasin où on achète des articles à prix modique.

Monsieur le Président, cela ne prend pas beaucoup d'imagination pour faire le scénario de l'avenir. Toutes les raisons seront bonnes pour transférer les activités aux États-Unis. Comme le mentionnait le ministre des Finances (M. Wilson) à la Chambre, le 10 décembre dernier, et je cite:

Nous essayons, comme les Américains nous l'ont conseillé, de créer un climat plus propice aux investissements du secteur privé.

«Comme les Américains nous l'ont conseillé», monsieur le Président. Mais depuis quand les Canadiens devraient-ils tenir compte de ce que les Américains veulent pour nous autres?

Au lieu de «s'embarquer» dans une vente aux enchères où le plus offrant sera le vainqueur, le gouvernement devrait prendre en main sa politique d'emploi interprovinciale.

J'ai découvert un petit bijou, ici, c'est dans le communiqué de presse daté du 7 décembre d'Investissement Canada, page 2, et je cite: